Rapport de la Commission chargée d'étudier le

Préavis Municipal No 5-2012

visant à

l'octroi d'un crédit de CHF 290'000.- pour la réfection complète du mur de la cour du Collège Centre et la pose d'une nouvelle barrière

1. Présentation du préavis No 5-2012

2. Questions des commissaires

Est-ce que les bancs placés le long de la Promenade des Alpes seront remplacés ?

Le portail sera-t-il remplacé?

Quelle sera la matière de la nouvelle barrière?

L'ampleur des travaux sur le mur est-elle indispensable ou serait-il envisageable de ne faire que des réparations ?

Y a-t-il une possibilité de repousser ces travaux d'une année, eu égard aux travaux en cours ou aux indisponibilités d'autres places de jeu ?

La nouvelle barrière est prévue avec une hauteur de 1,1m selon les normes en vigueur, par rapport à 1 m avec la barrière actuelle. Il y a un risque par rapport à l'évolution de la législation et de l'augmentation moyenne de la taille des enfants que des normes plus draconiennes soient émises dans le futur. Ne devrait-on pas anticiper en allant au-delà des 1,1m pour une augmentation de coût certainement supportable ?

Est-ce que le terme de réfection dans le titre et surtout dans les conclusions ne devrait pas être substitué par remplacement, le mur comme la barrière étant remplacés ?

Le montant demandé au Conseil comporte une somme de fr 23000.- en tant que divers et imprévus, quelle est la justification pour un projet bien maîtrisé ?

Dans l'angle vers l'entrée principale côté grande salle-taxis, il y a des buissons où les enfa cachent de leurs surveillants durant les récréations par exemple, et où ils peuvent passer o	
travers. Est-il envisagé dans ce projet de modifier cette situation ?	
3. Délibérations et vote	
CONCLUSIONS	
Le Conseil communal de Prilly	
décide	